



et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser à : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTESTELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

ASSURANCES SOCIALES : Le Ministre du Travail déclare que les résultats enregistrés jusqu'ici sont très encourageants. Toutefois, un certain nombre d'employeurs ont négligé les obligations qui leur incombent. Des sanctions vont être prises contre ceux qui ne sont pas en règle. Employeurs, attention !

CONCOURS GENERAL AGRICOLE : Rappelons qu'il se tiendra à Paris, Parc des Expositions, du 15 au 22 mars. Il y sera annexé un concours de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie, ainsi qu'un concours laitier et beurrier.

PRODUCTEURS DE VIANDE : L'Assemblée générale annuelle de l'A.G.P.V. aura lieu à Paris, le vendredi 20 mars, au Concours général agricole, salle des Congrès.

ECOLE DE SURGERES : L'examen d'entrée à l'Ecole professionnelle d'industrie laitière de Surgères (Charente-Inférieure) aura lieu le 1^{er} avril, à Surgères. Les candidats doivent avoir 17 ans révolus. Le programme est adressé sur demande.

VIGNERONS de la Loire-Inférieure
Pour défendre vos intérêts,
venez tous à 8 h. PHILBERT-DEGRAND-LIEU, le DIMANCHE 15 MARS, à l'Assemblée générale de la C. G. V. C. O.

LA RUSSIE SOVIETIQUE veut produire du vin. Des centaines de milliers de pieds de vigne ont été plantés en Crimée, dont beaucoup de pieds français. La Russie estime qu'avant trois ans elle produira assez de vin pour approvisionner le monde entier.

ABATAGE DES ANIMAUX : Un groupe parlementaire est en formation pour étudier les améliorations à apporter dans l'abatage des bêtes de boucherie et s'inspirera des procédés appliqués en Angleterre.

Voyez en 3^e page la liste des
MAISONS DE COMMERCE
accordant des Remises
à nos Adhérents

MONOPOLE DES TABACS : La Régie française restreint ses achats de tabacs exotiques, en faveur de nos tabacs indigènes et coloniaux. La quantité d'exotiques est passée de 35 millions de kilos en 1925 à 15 millions en 1928, tandis que notre récolte indigène est passée de 23 à 29 millions de kilos. Des mesures ont été prises pour améliorer la production et indemniser les planteurs victimes des intempéries.



— Papa, comment appelle le papa d'un petit âne ?
— Un bourriquet.
— Alors, pourquoi tu dis toujours que je suis un petit âne !

La Bataille Agricole Russe

Elle est engagée depuis 10 mois et constitue un danger certain pour l'armature du monde civilisé. La grande presse mondiale manifeste avec vigueur contre elle, les parlements se préoccupent de la situation qu'elle crée, et les notres, en particulier, doivent d'ici quelques jours, aborder la question. « Franchement, de face et non de biais », a dit au Sénat M. Tardieu.

Il est utile que nos adhérents du Syndicat des Agriculteurs, soient renseignés brièvement. A notre avis, ce sont les produits de la terre qui, les premiers, sont les plus directement menacés dans leur économie.

Le mot dumping, qui a été utilisé pour qualifier les méthodes commerciales de l'U. R. S. S. n'est pas tout à fait exact ; il supposerait primes à l'exportation, vente à perte ici, venant d'ailleurs. Non, la bataille, c'est tout bêtement la rentrée en ligne de la production russe, vendue sur l'Univers entier à n'importe quel prix.

Après avoir liquidé, épuisé toutes les richesses monnayables accumulées par les âges dans l'immense empire, le gouvernement russe jette sur le marché, les fruits que produisent la nature et la sueur de ses travailleurs. Il le fait à n'importe quel prix. Vendre, se faire payer, c'est tout. Une nation importe-t-elle du froment américain à 70 francs, on offre le russe à 65 ; ce voyant, le concurrent déjà en perte, baisse à 65, le russe baisse à 60, etc... A ce régime tous les vendeurs capitulent, et de l'argent rentre, sinon du bénéfice.

Car voici le point décisif. Des bénéfices, l'U. R. S. S. n'en cherche pas. Elle n'a pas de prix de revient ! Faire crever de faim tous ses concurrents, obligés de vivre en travaillant normalement, voilà la stratégie de la guerre déclarée. C'est le plan quinquennal de Staline.

Pendant 5 ans drainons l'argent du monde. Qu'importe le prix. Installons un régime de vie de misère, un standard of living au-dessous de celui de tous les peuples, juste de quoi ne pas être paillard. Nous vendrons, l'adversaire disparaîtra. Nos seigneurs les maîtres ; dans le monde désorganisé, le marché nous appartiendra.

Si ce n'est pas une formule de l'impérialisme politique, c'est à coup sûr celle de l'impérialisme économique. Guerre spéciale, guerre tout de même. *Nihil novi sub soli*. Qui crévera le dernier.

Comme le disait énergiquement, le 26 octobre, M. Rémond, le président de l'Association des Producteurs de blés, à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture : « Travaillant des terres volées, avec des ouvriers menés à coups de triques, l'autre du plan russe descendra son prix de revient jusqu'à la limite extrême de la survie de ses misérables travailleurs. »

Reste à savoir si le plan réussira. Pour l'industrie, cela est improbable. Il faut des ouvriers qualifiés, avec des apprentis on ne fait rien de propre. Pour l'agriculture et les matières premières, c'est une autre affaire, le danger est grand, très grand.

Ce plan quinquennal frappe les gens d'étonnement. Certains haussent les épaules. Pourquoi ! Quelle bonne blague. Mais il est la simplicité même malheureusement, et très rationnel. Ceux qui l'ont conçu ont vu juste. Vivre de rien, vendre le reste ; théoriquement, pas d'erreur possible. Le rendement du travail dans de telles conditions, est le seul facteur incertain, peut-être aussi les moyens de transport si rudimentaires dans l'immense Russie ! Voilà la seule raison sérieuse que nous avons de pouvoir espérer l'insuccès de cette grandiose combinaison.

Lorsque notre agriculture française, écrasée par la production à bon marché des pays neufs, a eu à tra-

verser des coups durs (1890-1900, blé à 17 francs le quintal, viande à 0,30, etc...) elle a, sous étiquette pompeuse, subi la pratique d'un plan quinquennal. Qu'a-t-on fait dans nos campagnes ? On a serré sa ceinture d'un ou de plusieurs crans et vécu pauvrement. On a mis son régime de vie en rapport avec les faibles moyens dont on disposait. En U. R. S. S. on commence par serrer la courroie jusqu'au dernier des crans ; encore on perce un trou de plus, et l'on vend ensuite.

La politique de protection, si heureusement inaugurée par M. Jules Méline, nous sauva, elle nous permit de gagner des temps meilleurs.

La lutte recommence plus âpre. Ne nous égarons pas trop sur le plan international, pensons à un plan national. Aux mêmes maux les mêmes remèdes. Protection douanière du cultivateur français, vie en parc fermé. Ce sont les remèdes les plus rudimentaires qui sont souvent les meilleurs.

Il ne semble pas que, pour l'instant, nos parlementaires puissent trouver autre chose. L'avenir l'apprendra.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Les Revendications des Maraîchers

Une délégation de la Fédération Nationale des Syndicats de Maraîchers a remis à M. Tardieu, ministre de l'Agriculture, un mémoire sur la situation maraîchère actuelle.

Comme la crise de mévente sans précédent qui sévit sur la production maraîchère et fruitière est imputable principalement à l'exagération des frais de transport qui grèvent les marchandises et aussi à l'insuffisance de protection douanière, la Fédération réclame instamment des pouvoirs publics :

1^o La suppression de l'impôt sur le transport des marchandises utilisées par les agriculteurs, un aménagement des frais de transport qui permette de dominer la concurrence étrangère et que toute majoration de tarifs soit compensée par une réduction correspondante de l'impôt sur les transports ;

2^o L'extension à tous les produits maraîchers et fruitiers de la loi du cadenas, au besoin par l'application de tarifs préférentiels ;

3^o L'institution d'un droit de douane de 25 francs aux cent kilos pour tous les produits maraîchers qui ne bénéficient d'aucune protection douanière et notamment pour les produits suivants : ail, oignon, artichaut, carotte, céleri, salade, chou, échalote, navet ;

4^o Une majoration à l'entrée dans la métropole, l'Afrique du Nord et les colonies des tarifs actuels de 50 % pour les légumes frais et de 100 % pour les légumes secs, les raisins secs et les fruits de table ;

5^o L'exemption du droit de timbre sur les bordereaux de vente et la suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires pour les produits maraîchers et fruitiers ;

6^o La fin de l'injustice criante qui, dans les adjudications des fumiers d'armée, autorise le commerçant à acquiescer qu'un droit fixe de 22 fr. 50 et contraindre le cultivateur ou la coopérative agricole à payer un droit proportionnel de 6 fr. 60 pour cent.

La Fédération nationale des syndicats de maraîchers émet, en outre, le vœu que la mise en vente des produits étrangers soit accompagnée d'une mention qui en indique l'origine.

La Fédération nationale des syndicats de maraîchers fait confiance à M. le Ministre de l'Agriculture ; elle sait qu'elle ne peut remettre en de meilleures mains sa juste cause.

Un Brin de Causette...



Quelle drôle de chose tout de même que les rêves. Y en a de rigolos, d'autres qui font peur, d'autres qui sont bêtes — paraît que ça provient de l'estomac (y en a qui disent ça) et aussi de ce qu'on a vu ou pensé dans la journée.

Eh ben, la nuit dernière, figurez-vous, j'ai rêvé que j'étais plusieurs fois ministre — parfaitement Mesdames ! — D'abord de l'Air, j'allais partout en avion ; puis après de l'Intérieur (on m'avait fourré d'dans) ; puis Ministère du Commerce, j'avais fait tout un programme pour équilibrer un brin nos balances qu'étaient faussées.

J'aurais fait baisser les marchandises et tordre le cou aux mercantis, quand patatras... changement de Ministère !

Un chic collègue vient alors me dire qu'il est chargé par le Président d'arranger tout ça.

Tu prendrais bien le portefeuille de l'Agriculture ?

Oh ! si c'est pour te faire plaisir... j'suis point à un portefeuille près, que j'lui répond, d'autant plus que la culture ça me connaît !

Via donc père Jeannot Minisse de l'Agriculture, installé à la pépère rue de Varennes. Coups de sonnettes, téléphones, signatures... Monsieur le Ministre par-ci, Monsieur le Ministre par-là. Un huissier, avec une chaîne argentée, m'annonce la délégation des producteurs de camemberts et de livarots.

Faites entrer !

Monsieur le Ministre nous venons vous exposer la situation lamentable où nous nous trouvons. Les fromages étrangers rentrent chez nous, c'est un coulage ; il n'y a plus moyen de continuer... Dring, dring... Coups de sonnette du téléphone... Allo ! — Monsieur le Ministre ? C'est la C.G.V. du Midi qui proteste contre l'entrée massive des vins espagnols et grecs. Relevez les droits de douane, ou nous faisons grève et ne payons plus nos impôts ! — C'est promis... si j'peux, Monsieur le Président ; j'en parlerai à mes collègues, au prochain Conseil... entendu, entend !

Le huissier m'apporte deux lettres sur un grand plateau. Allons, bon ! une délégation de producteurs d'asperges, une autre des planteurs de chichorée à café qui me demandent audience et j'avions justement promis de recevoir le Président des étalonniers et la Fédération des Laitiers de la région parisienne. Comment faire, sacrébleu, pour recevoir tout le monde ?

J'appelle mon Secrétaire et mon Sous-verge : — Vous allez vous occuper des asperges et de la chichorée à café ; promettez leur tout ce qu'ils demandent. Faites entrer les étalonniers et que ça saute !

Mais, Monsieur le Ministre... il y a les délégations des planteurs de vers à soie et les éleveurs de salade du Midi, qui sollicitent une entrevue. C'est très urgent.

Renvoyez tout ces gens à demain ! Comment voulez-vous faire de la bonne ouvrage si tout le monde parle à la fois. Depuis 48 heures que j'suis ministre, c'est la 25^e délégation. Y vont me faire tourner en bourrique ! Je n'ai même pas le temps de m'occuper des producteurs de la Loire-Inférieure, qui sont mes amis, qui sont des gars à la hauteur... et qui au moins n'embêtent pas les Ministres à tout bout de champ !

Sûr qu'en me réveillant j'étais ben heureux de voir que c'était un rêve — à part le portefeuille... ce métier-là ne m'dirons rien qui vaille.

MAITRE JEANNOT.

REUNISSEZ-VOUS ; DONNEZ DE LA VIE A VOTRE SECTION ET TENEZ-VOUS AU COURANT DE VOS DESIRS, DE VOS BESOINS,

Pépinières de Choux et de Betteraves

PEPINIERES DE CHOUX

Les choux fourragers occupent dans la plupart des assolements de notre région de l'Ouest une place suffisamment importante pour que le cultivateur mette tous ses soins à obtenir chaque année le plant nécessaire à la surface qu'il désire consacrer à cette culture.

La qualité du plant jouant un rôle très important dans la reprise du chou, surtout par été sec, il importe que la pépinière de choux soit capable de toujours fournir des plants de premier choix.

On établit généralement la pépinière de choux à l'extrémité d'un champ, le long d'une haie assez haute et exposée au nord ; cette exposition étant nécessaire pour réduire les dégâts des alaises ou « pucers de terre » qui, certaines années, peuvent ravager complètement la pépinière.

Cette dernière doit être labourée profondément et recevoir une abondante fumure au fumier de ferme bien décomposé. Une excellente opération consiste à épandre, sur le labour, de la sylvinite riche à la dose de 15 à 20 kilos à l'are, au moins trois semaines avant le semis. Outre que cet engrais apporte l'élément potasse dont le chou est particulièrement avide, il se conduit de plus comme un désinfectant énergique en éloignant les limaces et détruisant les larves d'altises, les plus gros ennemis des pépinières.

Quelques jours avant le semis, on épand un mélange de 2 kilos de sulfate d'ammoniaque ou de nitrate de soude et de 5 kilos de superphosphate à l'are pour apporter l'azote et l'acide phosphorique nécessaires comme complément du fumier de ferme.

Le semis se fait généralement le plus tôt possible, parfois fin février, début de mars lorsque le temps s'y prête ; si le premier semis ne réussit pas, on peut alors le recommencer fin mars ou début avril.

On sème à la dose de 150 à 200 grammes à l'are, à la volée ou en lignes. Généralement les pépinières de choux se sèment, dans la région à la volée, ce qui ne présente pas d'inconvénient lorsque la levée, se fait régulièrement et que le développement du chou ne subit pas d'arrêt permettant à la végétation spontanée de prendre le dessus. Il serait plus prudent de semer en lignes distantes de 0 m. 20, afin de pouvoir permettre les binages et sarclages souvent nécessaires.

Si la pépinière est fortement atteinte par les altises, des pulvérisations de nicotine ou de chaux en

pourront bien éteindre permettront de réduire les dégâts ; des arrosages avec du purin ou de l'eau dans laquelle on a dissout un peu de nitrate, en favorisant la végétation du chou sont également un moyen de lutte contre les altises. Il faut cependant éviter une poussée trop rapide du chou, car alors on a des plants trop tendres qui supportent mal la transplantation, par temps sec.

Lorsque la pépinière est bien réussie, on compte généralement un are pour trouver le plant nécessaire au repiquage d'un hectare. Il est toujours prudent de prévoir au moins un are et demi.

PEPINIERES DE BETTERAVES

Dans beaucoup de régions de France, la betterave est semée directement sur place dans le courant du mois d'avril et « démarrée » quelques semaines après. Dans notre région de l'Ouest, la betterave est bien plus souvent repiquée que semée, ce qui exige chaque année la création d'une pépinière de betteraves.

Cette pépinière est le plus souvent située, comme celle de choux, à l'extrémité d'un champ, le long d'une haie, mais exposée cette fois-ci en plein midi afin de réduire le dégât des altises qui causent parfois autant de ravages dans les pépinières de betteraves que dans celles de choux.

Si l'on doit exposer cette fois la pépinière au sud au lieu du nord, c'est que les betteraves se sèment généralement plus tard que les choux, à une époque où les altises font plus de dégâts et où seules souvent une croissance très rapide de la jeune plante permet de la sauver. Plus la pépinière sera ensoleillée, plus elle poussera vite.

On doit préparer la pépinière de betteraves comme celle de choux fourragers, mais le semis doit toujours être fait en lignes distantes de 25 à 30 centimètres, afin de permettre les binages et sarclages indispensables pour assurer la destruction des mauvaises herbes qui, étant données l'exposition et la forte fumure apportée, sont toujours plus ou moins envahissantes. Parfois même la levée des mauvaises herbes est si rapide qu'elles recouvrent complètement les jeunes plantules de betteraves à peine sorties de terre. Dans ces conditions, un moyen pratique de destruction consiste à employer la sylvinite spéciale à la dose de 20 kilos à l'are, par un beau soleil, après avoir arrosé copieusement ; les mauvaises herbes sont entièrement



Au Concours Hippique de Nantes

Ne pouvant, faute de place, publier les résultats des différentes journées du Concours hippique, nous donnons seulement ci-dessous les lauréats du mardi 24 février :

CHEVAUX DE SELLE

Poulains hongres et Pouliches de 3 ans « Poids lourds » : — 1^{er} prix, 3.000 fr., *Grand-Montoir*, par Sablonnet et Kane, 1/2 s. par Mac-Torus, à M. Ch. Chiché, Le Pellerin ; 2^e prix, 2.000 fr., *Grenade*, par Le-Merlelout et Obéissant, 1/2 s., à M. H. Renaud, Saint-Père-en-Retz ; 3^e prix, 1.900 fr., *Gazette*, par Patapan 1/2 s. et Cartouche 1/2 s., à M. Ch. Chiché.

1^{res} primes, 1.300 fr., *Grand-Espagne*, par Pétisk et Nazareth 1/2 s., à M. Ch. Chiché ; *Gazette*, par Jo-thuin 1/2 s. et Mirene 1/2 s., à M. Fairand, Cordemais.

2^{es} primes, 800 fr., *Galatée*, par Sablonnet et Quillière, 1/2 s., à M. Victor Lebeau, Montoir-de-Brétagne ; *Gahariote*, par Pétisk et Rapidité 1/2 s., à MM. Auffray, Saint-Etienne-de-Montluc et M. Bertin, Nantes ; *Goliath*, par Patapan 1/2 s. et Bien-faisante 1/2 s., à M. Guillon, Nalliers ; *Glaïeul*, par Sirop 1/2 s. et Tulipe 1/2 s., à M. Corrier, Fous-sais ; *Grand-Maitre*, par Industriel 1/2 s. et Reine-du-Petit-Bois 1/2 s., à M. Alexandre Sorin, Donges.

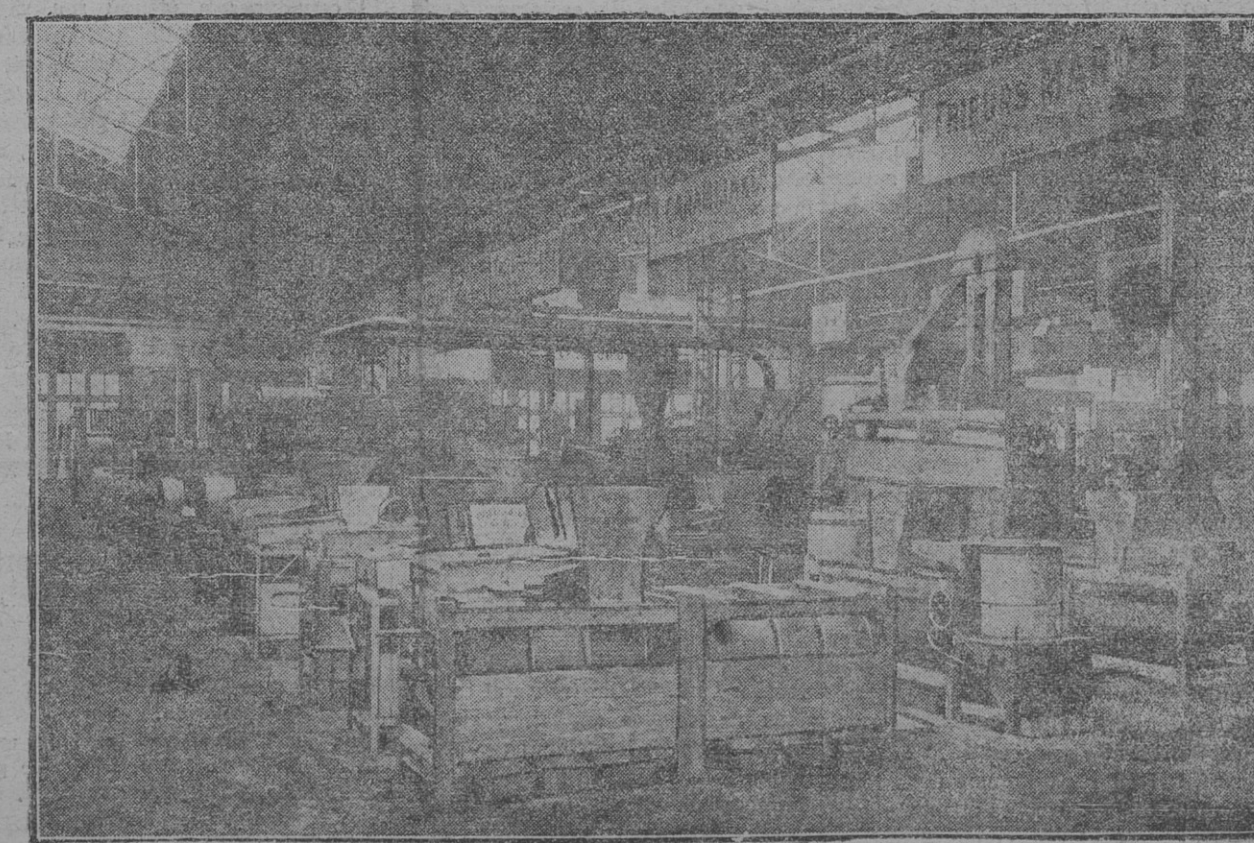
Mentions : *Guerillero* (Radial), à M. A. Canne, Craon ; *Gavotte* (Industriel 1/2 s.), à M. A. Sorin, Donges.

détruites et les jeunes plants de betteraves recouverts par la végétation spontanée qui les protégeait de la sylvinite, prennent ensuite rapidement le dessus. Nous devons ajouter qu'à cette dose massive, la sylvinite spéciale sale en quelque sorte la surface du terrain et retarde beaucoup la levée d'autres mauvaises herbes, d'où entretient ultérieurement beaucoup plus facile de la pépinière.

Si les mauvaises herbes ne recouvrent pas complètement les jeunes plants de betteraves, il vaut mieux ne traiter qu'entre les lignes car un certain nombre de plants pourraient être détruits.

J. VALENTIN,
Ingénieur-agronome

AU SALON DE LA MACHINE AGRICOLE



Les trieurs de grains

ges; Gambadeur (Astucieux 1/2 s.), à M. Ch. Chiché, Le Pellerin; Glycerine (Industriel 1/2 s.), à M. A. Sorin, Donges.

Poulains hongres et Pouliches de 3 ans « Poids moyen », 2^e Division (au-dessous de 1 m. 60). — 1^{er} prix, 3.000 fr., Gossé-de-Riche, par Pelsik et Ravissante 1/2 s., par Champoreau p. s., à M. Charles Chiché, Le Pellerin; 2^e prix, 2.500 fr., Gentleman, par Nord-Ouest 1/2 s. et Kaboul 1/2 s., à M. Ch. Chiché et Mlle Boucard, Le Pellerin; 3^e prix, 2.000 fr., Golette, par Pelsik et Péniche 1/2 s., à M. Ch. Chiché; 4^e prix, 1.600 fr., Garroche, par Lutteur-II et Tamise 1/2 s., à M. Ch. Chiché, Le Pellerin, et Olivier père et fils, Couéron; 5^e prix, Graveur, par Seneschal et Auréole 1/2 s., à M. A. Lefevre, Nantes, et J. Corbé, Montoir.

Tres primes, 1.000 fr., Gauloise, par Vert-de-Grise 1/2 s. et Concorde 1/2 s., à M. P. Bégot, Challans; Gaulois-IV, par Sun-Star et Lorraine 1/2 s., à M. L. Passavant, Angers; Gazelle, par Arcole 1/2 s. et Vedette 1/2 s., à MM. C. Porcher, à Saint-Jean-de-Boiseau et Mocquard, Nantes.

2^es primes, 800 fr., Gamme, par Pelsik et Savoie 1/2 s., à M. E. Joyau, Saint-Père-en-Retz; Grande-Duchesse, par Saint-Pol et Séduisante 1/2 s., à M. Ch. Chiché, Le Pellerin; Glace, par Agenda et Hénriette 1/2 s., à M. J. Rebillard, La Rochelle (Mayenne); Gitane, par Best-Lock et Beaulé 1/2 s., à M. Priouzeau, Péault; Géranium, par Lutteur-II et Orange 1/2 s., à M. Ch. Chiché; Gange, par Sun-Star et Once 1/2 s., à M. R. de Sesmaisons, à Saint-Martin des Bois (M.-et-L.).

3^es primes, 600 fr., Grand-Duc, par Quatre-Vents 1/2 s. et Bouvines 1/2 s., à MM. A. et H. Michaud, Machecoul; Genêt-d'Or, par Agenda et Reine-des-Fleurs 1/2 s., à M. du Boispean et Mlle de Bellay, Fercé; Grain-de-Sable, par Sablonnet et Rallye-Vendée 1/2 s., à M. H. Debray, Luçon; Graziella-IV, par Ripolin et Norma-La-Rouge 1/2 s., à M. H. Debray; Gillette-de-Retz, par Pelsik ou Saint-Pol et Tulipe-IV, à Mlle Berthe Dolbeau, Machecoul; Gitane-II par Radial et Olga 1/2 s., à M. A. Tinel, Nort-sur-Erdre; Gaspotte, par Fronc et Kaala 1/2 s., à M. Joyau, Marais-Gautier, Saint-Père-en-Retz; Gizele, par Radial et Violette 1/2 s., à M. Blandin, Angers; Guy-de-Lorraine, par Seneschal et Rapide 1/2 s., à M. Aymar de la Chevallerie, Thénac (Deux-Sèvres).

Mentions : Gribouille (Seneschal), à M. de Saint-Seine, Maulévrier; Génante (Saint-Pol), à Mme J. Renaud, Machecoul; Gallon (Aranges), à M. de Vibraye, Saint-Hilaire-des-Loges; Gloria (Quadrille 1/2 s.), à M. A. Séguinot, Sainte-Gemme-la-Plaine.

SULFATE DE CUIVRE

Nous cotons actuellement et sauf variations :
Anglais..... 264 fr.
Français ou Belge..... 250 fr.
les 100 k^g sur wagon ou pris à Nantes



Les Travaux du Jardin en Mars

Au Jardin Potager : Semer sur couche en pépinière du 1^{er} au 15 : chicorée frisée rouennaise, tomate, aubergine, céleri-rave, céleri à côtes (dernier délai), melon pour saison ordinaire, devant produire du 15 juillet au 15 août.

2^e à demeure fin mars, saison de carotte variété grolot ou courte à chassid. Cette culture peut se faire sans chassid, mais on couvre de paillassons la nuit. La couche a reçu simultanément un semis de radis et une plantation de Romaines et de Laitues. Repiquer sur couche fin mars, chicorée, tomate, céleri, aubergines semées au début du mois. Repiquer sous chassid à froid en pépinière, laitue brune paresseuse (49 plants par chassid) provenant des semis de janvier. Semer en pleine terre : 1^{er} en pépinière, seconde saison de poireau, chou rave qu'on repiquera un mois après, à 0,35x0,35, asperges, chou de Bruxelles.

2^e à demeure : carotte précoce, sur costière de préférence, panais, grain stratifié de cerfeuil bulbeux (dernier délai), oignon d'été, première saison de navets, scorsonère (semis espacé en lignes, à 0,20 entre elles), environ 120 grammes de graines à l'are. 2^e saison de pois, persil et thym en bordure. Planter en pleine terre, sur costière du 1^{er} au 15, laitue Palatine provenant des semis d'octobre, chou-fleur provenant des semis de septembre; 2^e en plein carré, du 15 au 30 mars, les pommes de terre précoces : Marjolain, Victor, Anglaise, premiers poireaux semés en janvier, laitue Palatine, chicorée Rouennaise, Stachys ou Crosne du Japon (Epiare tubéreuse), l'igname topinambour, asperges, griffes de 1 an ou 18 mois, à 1 m. x 1 m. d'écart, gousses d'ail et d'échalote (dernier délai). En sol sain, l'ail produit de plus belles « têtes » lorsqu'on le plante en octobre. Multiplier par la division des vieux pieds : Ciboulette, estragon, thym. La ciboulette et le thym font des bordures belles et solides. Il existe une race de thym à feuilles panachées, très décorative.

Jardin fruitier : Planter les derniers arbres sans retard, ces plantations de mars ne sont à recommander qu'en sols très humides. En sol sain : planter en novembre. En mars, pour planter en terrain sec, préliner les racines, c'est-à-dire les plonger dans un trou contenant une bouillie semi-fluide, faite de terre glaise, boue de vache et eau. Cet amalgame en se ressuyant, forme une glaise, un étui frais autour des racines, et en assure la reprise. En climats rudes on peut habiller de paille les troncs pour lutter contre le hâle, on peut aussi mettre un lait de chaux en peinture. Tailler vigne, pèchers, groseillers (la taille des arbres à fruits à pépins doit être achevée). Greffer en fente prunier, cerisier. Marcotter vigne, groseillier, coignassier, figuier; achever les labours en opérant avant

ou après la floraison des arbres, et non pendant la floraison.

Jardin d'agrément, arbres et arbustes : Planter surtout les arbres verts : Conifères, qui reprennent mieux en fin d'hiver, début printemps (21 mars), qu'en plein hiver. Les arbres et arbustes d'ornement, eux, comme les fruitiers, en sol sain, se planteront en novembre. Semer à l'air libre, arbres résineux, acacias, faux-vernis du Japon (ailante), éléphant, frêne, fusain, rosier, sorbier. Marcotter : lilas, noisetier, platane (qui se fait aussi de bouture), aune, houx, glycine, clématite, chèvrefeuille, aristolochie. Greffer en fente : prunier, marronnier, cerise, cyllise, faux-ébénier, acacia.

Fleurs de pleine terre : Semer sous chassid : bégonia, petunia, verveine, giroflée Quarantaine, Périola, Philox, Penstemon, œillet d'Inde, Zinnia. Semer à l'air libre Chrysanthème des Jardins, Lupin, Pied d'Alouette, Pavot, Bouteroue sous chassid : Petunia, Anémone, Agrostis, Alchemilla, Anthurium, Iresine, Coleus, Salvia. Mettre en végétation sur couche sous chassid, Bégonias à rhizomes dits : « Tuberculeux », Carnas, Dahlias.

Plantes de serre : Seringuer les serres, humidifier davantage, plantes et sentiers, ombrer, aérer, car le soleil assez dur en ce mois (quand il se montre), peut brûler les plantes habituées à un ciel couvert tout l'hiver, surtout dans l'Ouest. Laver les feuilles pour enlever poussières et parasites. Rempoter : Anthurium, palmiers (en pots étroits mais hauts à cause des racines qui poussent sans cesse en piquant dans le sol : ces pots sont dits : Pots Belges), Broméliades, et toutes les plantes qui vont entrer en végétation.

Mettre en végétation dans les serres : Gloxinias, Achimènes, Begonias Rhizomateux (alias : tubéreux). Plantes d'appartement : Les plantes dignes de ce nom sont assez robustes pour vivre un certain temps sans périr dans les maisons, ce sont le plus souvent des espèces sous-jugueuses à feuillage coriace et charnifié : Dattier des Canaries, Chamaecyparis, lins de la Nouvelle-Zélande, Clivias, Aspidistras. Ces plantes d'appartement froid, doivent être arrosées, et aérées un peu plus qu'en février. Par pluies douces, les mettre dehors pour bénéficier de ce baignage naturel (le meilleur).

Bassiner les feuillages, y passer dessus des éponges humides pour enlever la poussière (sur les deux faces de la feuille). Mettre à la lumière, et arroser modérément au début les espèces à feuillage caduc : Fuchsia, Grenadier, etc., souvent mises dans un coin sombre, pour y passer l'hiver, sous les tablettes d'une serre ou d'une orangerie par exemple.

C. DURIVAUT,
Ingénieur horticulteur,
Directeur du Jardin des Plantes

LES COOPÉRATIVES LAITIÈRES

L'Assemblée de la Coopérative de Nantes-Banlieue

Dimanche dernier 1^{er} mars, la Coopérative Laitière de Nantes-Banlieue tenait son Assemblée générale annuelle, salle de l'Artiste Cinéma, à Pont-Rousseau, 339 coopérateurs assistaient à la réunion.

L'utilité, le rôle bienfaisant des Coopératives agricoles de production et de transformation et en l'occurrence des coopératives laitières, n'est plus à démontrer. Elles ont exercé partout, tant en France (Charentes, Poitou, Normandie, Ouest, Nord, etc.) qu'à l'étranger (Belgique, Hollande, Danemark, etc.) leur action régulatrice, ainsi que la défense des producteurs de lait, trop souvent brimés par de puissantes sociétés, qui voulaient être maîtresses du marché. Elles contribuent également à fournir à la consommation, un lait propre et sain, susceptible d'atténuer considérablement notre mortalité infantile... lait qui devrait se vendre plus cher.

C'est de cet esprit de défense professionnelle, de solidarité et d'hygiène que sont nées dans notre pays de nombreuses laiteries-beurreries coopératives, parmi lesquelles celle de Nantes-Banlieue. Cette coopérative n'a cessé de croître, petit à petit, ce qui montre bien qu'elle correspondait à un besoin. Le nombre de sociétaires qui était de 804 en 1929 est passé à 947 en 1930. Comme dans toute société coopérative, les membres sont tous solidaires, la coopérative leur appartient.

Un certain nombre de coopérateurs ne le comprennent peut-être pas suffisamment encore. Ils désireraient

immédiatement jouir d'avantages plus considérables et s'ils ne vendent pas leur lait à un prix assez élevé et rémunérateur, ils en rejettent, à tort, la responsabilité sur leur Conseil d'Administration. A ce propos, la Coopérative Laitière de Nantes-Banlieue traverse, si on peut s'exprimer ainsi, une crise de croissance, crise passagère, du fait de son développement rapide, alors que son capital ne s'est pas accru dans la même proportion. De plus, le marché laitier subit de graves perturbations, résultant de la concurrence étrangère, de la surproduction, de la crise économique mondiale. Là aussi les producteurs de lait sont sujets à la loi de l'offre et de la demande, ils ne peuvent fixer les cours à leur gré et ne sont guère plus avantagés que les autres catégories de producteurs de blé, de vin, de bestiaux, etc., etc... Notons l'effondrement des cours du beurre de 5 francs par kilo, sur l'année précédente. De même la caséine est passée de 720 francs à 120 francs les 100 kilos et trouve difficilement preneur.

Deux vœux ont été votés par l'Assemblée, à savoir : l'augmentation du capital de la Coopérative qui va être portée à 1 million de francs et ensuite deux Assemblées annuelles, au lieu d'une. Les producteurs pourront mieux suivre ainsi la marche de leur Coopérative. Pour en donner un aperçu, résumons par quelques chiffres les affaires réalisées au cours de l'année :

Lait acheté aux coopérateurs : En 1929, 4 millions 316.000 litres de lait ;

en 1930, 5 millions 504.000 litres de lait.

Lait pasteurisé vendu : En 1929, 2 millions 300.000 litres de lait ; en 1930, 2 millions 900.000 litres de lait.

Beurre fabriqué : En 1929, 76.000 kilos ; en 1930, 98.000 kilos.

La Coopérative qui desservait déjà 19 communes a étendu son rayon d'action sur Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Saint-Mars-de-Coutais, soit au total 21 communes. Elle a actuellement 350 dépôts de lait pasteurisé, à Nantes. Pendant la saison d'été, elle livre du lait à La Bernerie et Pornic, par camionnette ; à La Baule et aux Sables-d'Olonne, par chemins de fer. Le beurre est vendu principalement à Nantes ; le reste est expédié sur Paris, Vichy, Nice, en Seine-et-Oise, etc... Rappelons que la Coopérative a obtenu, au dernier concours général Agricole de Paris, une médaille d'or.

R. F.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
ET DU SOUTHERN RAILWAY
PARIS-SAINT-LAZARE A LONDRES
Par les plus luxueuses paquebots de la Manche

Le jour, le service rapide le plus agréable et le plus économique est celui de Dieppe-Newhaven.

La nuit, vous avez le choix entre Le Havre-Southampton, service le plus confortable, ou Dieppe-Newhaven, service économique le plus rapide.

Six services chaque jour.
Se renseigner à la gare de Paris-Saint-Lazare, au bureau du Southern Railway, 14, rue du Quatre-Septembre, et aux principales Agences de Paris.

La Défense de nos Producteurs de Chanvre

Notre jeune « ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE CHANVRE ET D'OSIER DE LA LOIRE-INFÉRIEURE » a déjà manifesté sa vitalité, en adressant un vœu, ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent Bulletin, à tous les parlementaires du département.

Cette requête de nos producteurs de chanvre n'a pas été vaine. Ce vœu a été remis aux sénateurs au moment où M. Edmond Cavillon, à la tribune du Sénat, interpellait le Ministre de l'Agriculture, M. Tardieu, sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour défendre nos producteurs de lin et les préserver notamment de l'offensive économique russe.

Après les remarquables exposés de M. Cavillon et de M. Y. Le Trocquer sur la question financière et la situation très critique de nos producteurs français, M. Tardieu prit la parole et indiqua les mesures à prendre en faveur de la culture du lin, la quelle, quoique n'intéressant que 30.000 hectares, n'en a pas moins une importance vitale pour le pays.

« La première chose à faire est » aux tailleurs, d'écouler leurs stocks. Il faut régler pour cela la question des prix et il n'existe qu'un moyen : la prime, qui la prime comme en 1892. Il est impossible de trouver autre chose.

Pour l'avenir, la solution désirable c'est l'équilibre entre les engrais et cements, l'organisation du tissage

et les besoins de l'industrie textile. »

Mais M. Tardieu reconnaît que l'adjonction de lin russe est nécessaire dans la fabrication de certains tissus. Il faudra obliger les importateurs à employer des lins français dans une proportion déterminée avec les lins russes (?).

La parole est ensuite donnée à M. LINYER, sénateur de la Loire-Inférieure, qui estime avec juste raison que le problème du chanvre est étroitement lié à celui du lin. Les deux plantes textiles traversent la même crise ; pour des causes identiques et pour des raisons d'ordre général et d'ordre supérieur, elles ont droit à une protection analogue. Le chanvre a figure de parent pauvre, mais ce n'est pas une raison suffisante pour réserver toutes les faveurs au lin et pour ne pas englober le chanvre dans la même protection.

Après avoir exposé les causes de la régression des emblavures de chanvre dans l'Ouest, M. Linyer, inspirant des comptes de producteurs de la Vallée de la Loire, fait ressortir les frais de main-d'œuvre et prix de revient excessif de cette culture. Puis il s'étend sur la concurrence étrangère, particulièrement celle de l'Italie. Les producteurs de chanvre se tournent vers le Gouvernement et lui demandent de les protéger. M. Linyer ajoute :

« Je vous ai entendu, Monsieur le Ministre, faire une observation très juste. Vous avez dit : les pou-

voirs publics doivent, certes, porter intérêt à certaines branches de l'activité nationale en danger, mais cela ne dispense pas les particuliers, et spécialement en matière agricole, cela ne dispense pas les agriculteurs de faire eux-mêmes un effort.

Ce serait mal connaître les producteurs de chanvre que de supposer qu'ils ne sont pas prêts à faire cet effort, afin, de leur côté, de concourir à améliorer la situation.

Avant tout il serait intéressant que les producteurs de chanvre s'efforçassent de diminuer leur prix de revient, d'améliorer l'organisation de la vente. Les procédés de traitement du chanvre sont onéreux ; ils ne sont pas, comme pour le lin, mécaniquement très perfectionnés. L'arrachage, par exemple, se fait obligatoirement à la main ; on n'a pas encore trouvé une machine capable de remplacer la main de l'homme.

On pourrait en dire autant du rouissage, cette opération si pénible, mais qui paraît encore nécessaire actuellement et que l'on pourrait peut-être améliorer. Il ne semble pas impossible de poursuivre avec succès les tentatives d'extension de la filasse sans le rouissage préalable, à l'aide de machines spéciales à broyer. Dans cet ordre d'idée, la formation de coopératives de broyage-teillage, de coopératives de vente de la filasse, avec le concours du génie

rural et du crédit agricole, permettrait certainement à nos cultivateurs l'adoption de machines perfectionnées à grand rendement et leur éviterait aussi le souci très lourd de trouver des débouchés.

Après avoir réclamé le système des primes, comme pour les producteurs de lin, M. Linyer termine en faisant confiance au Gouvernement pour trouver les remèdes à la crise.

Au nom de tous, nous sommes heureux de le remercier de sa remarquable intervention en faveur de nos producteurs de chanvre.

Et voici l'ORDRE DU JOUR adopté par le Sénat :

« Le Sénat, »

Approuvant les déclarations du Gouvernement pour résoudre la crise du lin, et notamment pour prendre, au moyen de primes prélevées sur le budget général, les mesures qui nécessitent la situation difficile des cultivateurs DE LIN ET DE CHANVRE et des rouisseurs-tailleurs, et pour défendre la production française contre toute offensive économique venant de l'étranger, passe à l'ordre du jour.

Voilà un premier pas de fait, vers l'aboutissement de nos justes revendications. Il s'agit de poursuivre notre tâche de défense jusqu'au bout et nous n'y faillirons pas. Mais que tous les producteurs intéressés nous aident et se groupent autour de notre Association pour lui donner plus de force !

R. FAIVRE

Conseils aux Cultivateurs de Manitoba

Pour le meunier, Manitoba est le roi des blés de force, des blés de bonne valeur boulangerie, et que pour cette raison, il devra payer plus cher que les blés indigènes.

Pour l'agriculteur, sa très grande préoccupation est fait un blé incomparable pour les semis tardifs.

Dans quelles régions de la France peut-on semer Manitoba au printemps ? En Provence, Manitoba mûrit en 100-110 jours, en Flandre, je m'en tiens à ces régions extrêmes, en 120-125 jours, soit une quinzaine, une vingtaine de jours avant les blés de mars ordinaires. Ceux-ci sont à leur place seulement dans le Nord et dans le Centre. Grâce à la rapidité de sa végétation, Manitoba peut se cultiver au printemps dans toute la France, mais à la condition de ne pas le semer au-delà des dates suivantes :

Région parisienne, Centre, Est, 15 avril.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Normandie, Bretagne, 20 avril.

Nous pourrions citer beaucoup d'Agriculteurs qui, dans ces différentes régions, ont semé Manitoba 10-15 jours plus tard, et qui ont réussi. Ce sont des exemples qu'il serait imprudent de suivre.

Sauf le cas de terres riches, sur lequel nous reviendrons dans un instant, ne pas oublier que les semis précoces sont généralement les meilleurs.

Terres où Manitoba se comporte mal. — En 1910, dans la Mayenne, 2 essais seulement sur 12, dans les Côtes-du-Nord 2 sur 14, dans la Sarthe, par contre, 20 sur 25 ont été favorables à Manitoba. Pourquoi d'aussi grandes différences dans des régions de même climat ? Dans ces départements, et aussi en Seine-et-Marne, dans l'Allier, le Puy-de-Dôme, etc., les écheves ont été constatés en terres fortes, argileuses, plus ou moins humides. Dans ces terres faites de l'avoine plutôt que des Manitoba.

Semences. — La première mesure à prendre est de s'assurer de la faculté germinative des semences et de l'identité de la marchandise, en adressant un échantillon moyen à la Station d'Essais de semences, 4, rue Platon, Paris.

En 1919, faute par le Service du Ravitaillement d'avoir pris cette précaution, les cultivateurs des régions libérées ont reçu assez souvent, sous le nom de Manitoba, du Red Winter qui a monté irrégulièrement.

Date des semailles. — Chacun sait qu'en général, pour les diverses espèces végétales semées au printemps, les récoltes sont d'autant plus sûres, d'autant plus élevées que les semis sont plus précoces.

Dans les situations où les rendements en blé atteignent difficilement 20-25 quintaux en année normale, semer Manitoba le plus tôt possible.

Dans la culture intensive où ces rendements sont dépassés, on devine que la verse est le grand ennemi de Manitoba ; en le semant de bonne heure, disons avant la fin de mars, la verse se reproduit à peu près fatalement. A la vérité, il existe une pratique trop peu connue, qui permet de la conjurer à peu près certainement ; nous voulons parler de l'éclaircissage. La plante est coupée à 15

centimètres de hauteur quand elle a atteint 25-30 centimètres. Il ne faut pas suivre à la lettre l'indication que nous venons de donner. Avant d'écimer, se rendre compte, en fendant la tige du blé, du niveau atteint par le sommet du jeune épi, afin de fixer en conséquence la hauteur de coupe, et de ne pas l'endommager.

Si donc on est décidé de recourir à l'écimage, en cas de végétation trop luxuriante, semer Manitoba le plus tôt possible, même en terres riches, même en terres versantes, autrement, attendre à la fin de mars.

Dose de semences. — Quoique Manitoba possède de petits grains, il faut le semer très dru, car il talpe peu. Employer au moins 180-200 kilos à l'hectare.

Engrais. — Manitoba tombe facilement ; c'est la son plus grand défaut. Pour lutter contre la verse, on sait qu'il faut produire l'acide phosphorique ainsi que la potasse et économiser l'azote. Mais comme l'azote est l'engrais des grosses récoltes en grains et en paille, il y a une juste mesure à observer, que le praticien qui connaît les terres et qui suit la plante au cours de son développement, est seul en état de déterminer avec quelque précision. Voici les formules que nous recommandons aux agriculteurs n'ayant pas une grande expérience des engrais de commerce :

Super, 300 kilos ; chlorure de potassium, 150 kilos.

En terre pauvre et calcaire, employer : Sories, 400-500 kilos ; chlorure de potassium, 100-150 kilos, 150 kilos en terre siliceuse.

Ces doses sont des minima.

Enfourer les engrais par un labour ou par un scarifiage très énergique. Les engrais phosphatés et potassiques dont les solutions ne circulent pas dans le sol, doivent être enterrés aussi profondément que possible pour être efficaces. Rappelons que l'acide phosphorique et la potasse sont peu ou point lavés, entraînés par les pluies ; il s'ensuit que l'engrais qui ne serait pas consommé par le blé en 1930, ne sera pas perdu, profitera aux récoltes de 1931.

Nous donnons la préférence au chlorure de potassium sur la sylvite, parce que cette année le temps pressé ; engrais et semences seront enterrés à peu près à la même date.

Azote. — Les pluies prolongées ont lessivé les nitrates du sol, appauvri les terres en azote. Sauf après plantes sarclées, appliquer 100-150 kilos de nitrate de soude ou de nitrate de chaux, en même temps que les engrais phosphatés et potassiques.

Aspect de la végétation après le tallage dira, s'il y a lieu ou non, d'appliquer une nouvelle dose de nitrate en couverture.

Etant donné les prix actuels du blé, prix qui paraissent devoir se maintenir, à moins que les terres ne soient salées par les mauvaises herbes, les dépenses en engrais représenteront de l'argent placé à gros intérêt.

Nous sollicitons du cadre que nous nous sommes tracé en traitant ici de la destruction des mauvaises herbes par des façons mécaniques, hersages et sarclages ou par des agents chimiques. Consulter les professeurs d'Agriculture sur ces questions.

E. SCHIBAU.

Association Générale des Producteurs de Blé

L'Approvisionnement régulier du marché

Plusieurs groupements agricoles nous ont signalé que les producteurs, malgré les difficultés matérielles éprouvées, font de louables efforts pour ne pas restreindre leurs offres et collaborer à l'approvisionnement régulier du marché.

Cet effort de discipline témoigne de tout ce qu'il est possible d'attendre de l'organisation professionnelle le jour, prochain espérons-nous, où par l'intermédiaire des groupements syndicaux locaux, la masse de tous les Producteurs sera documentée, bien avertie des mouvements du marché et de leurs causes profondes, bien disciplinée à suivre des directives impartiales pour agir avec ensemble.

Les progrès réalisés déjà depuis quelques années sont à cet égard symptomatiques ; c'est infiniment heureux.

Pour l'instant, nous avons le devoir de confirmer intégralement les conseils donnés dans notre précédent Bulletin : « Les producteurs de blé doivent vendre normalement aux cours actuels pour approvisionner régulièrement le marché. »

Nous l'avons déjà dit, et nous le précisons plus haut, le « décalage » entre les cours intervenus et les prix mondiaux est très prononcé.

C'est le résultat des mesures de sauvegarde judiciaires, en application depuis le 1^{er} décembre 1929.

La justification de ces mesures réside dans les résultats obtenus, mais aussi dans l'effort discipliné des producteurs pour assurer l'approvisionnement régulier du marché que la loi de 1929, par le jeu du pourcentage, a réservé par priorité aux blés indigènes.

Ne pas faillir à cette tâche, est le devoir strict des producteurs ; c'est aussi leur intérêt immédiat, et le meilleur moyen d'assurer l'efficacité des mesures protectrices reconnues nécessaires.

Tout mouvement anormal des offres risquerait en effet de se retourner contre eux ; car l'importation de blés étrangers, avantageuse aux conditions actuelles, pourrait trouver une justification légitime dans des difficultés provisoires ou locales d'approvisionnement en blés indigènes.

Cette importation soit favorisée la constitution de réserves qui prendraient plus tard la place de nos blés moyens si la culture ne vendait pas maintenant ; soit — opération devenue trop tentante — incite les utilisateurs à tourner la loi du pourcentage.

De toute manière, situation inquiétante dont la gravité ne doit pas échapper aux producteurs.

Un avantage passager pourrait être suivi de déceptions pénibles.

Au moment même où la réglementation intérieure des exotiques subit la pression de ceux qui la voudraient voir craquer, s'exerce la pression non moins vive — les conférences de Genève et de Paris en font foi — des étrangers auxquels notre marché fait envie.

Quels atouts ne donneraient-ils pas, aux uns comme aux autres, une réduction excessive des offres entraînant

Un Jugement intéressant concernant la fraude sur les semences de Pommes de Terre

Au cours de sa dernière audience, le Tribunal de Saint-Quentin, sous la présidence de M. Greisch, a prononcé un intéressant jugement au sujet d'une affaire de fraude en matière de pommes de terre de semence.

M. de Moustiers, maire de Caulaincourt, qui avait passé avec M. Descarpentries un marché pour l'achat de 32.000 kilos de pommes de terre sélectionnées provenant directement de Hollande, moyennant le prix de 150 francs les 100 kilos, eut à s'apercevoir, au moment de la livraison de cette importante commande, que les tubercules n'étaient pas de la qualité promise ; c'est d'ailleurs vainement qu'il réclama à son vendeur les certificats de garantie qui devaient être livrés avec la commande.

Il fit alors procéder à une vérification par le service des fraudes, qui n'eut aucune peine à constater que, si M. Descarpentries avait bien acheté ces pommes de terre en Hollande — où il les avait payées 29 francs les 100 kilos — il ne s'agissait nullement de produits sélectionnés. Le prix demandé à M. de Moustiers était donc plus qu'excessif et cette livraison — qui ne répondait nullement aux conventions passées — lui causait, d'autre part, un grave préjudice.

Le Tribunal, qui, huit jours auparavant, avait mis l'affaire en délibéré, a condamné M. Descarpentries à 200 fr. d'amende et à 45.000 francs de dommages-intérêts. Il a décidé, en outre, que le jugement serait inséré dans tous les journaux locaux.

PROFITEZ DE VOS HEURES DE LOISIRS POUR FAIRE DE LA PROPAGANDE SYNDICALE

HIVER 1930-1931

Relation rapide d'après-midi en fin de semaine

PARIS-LA BAULE

Paris-Quai d'Orsay, départ 16 h. 50

La Baule, arrivée 0 h. 25.

Train rapide 1^{re} et 2^e classes Paris-Saint-Nazaire

(Wagon-Restaurant

Paris-Saint-Pierre-des-Corps)

Autocar Saint-Nazaire-La Baule

Ce service fonctionne les samedis et

veilles de fêtes du 4 octobre 1930 au

27 juin 1931 inclus.

Il dessert également Saint-Marc,

Saint-Marguerite et Pornichet, sur de-

mande des voyageurs.

Les voyageurs de la localité de Saint-

Nazaire sont acceptés dans l'autocar

contre paiement de leur place et dans

la mesure des places disponibles.

Pour tous renseignements s'adresser :

Aux Agences de la C^{ie} d'Orléans, 16,

boulevard des Capucines, et 126, boulevard Raspail, à Paris ;

MARCHES DE LA VILLETTE

Du lundi 2 Mars 1931

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2,491	2,261	11 50	9 80	8 60	12 60	6 90	5 38	4 30	7 74
Vaches.....	1,220	1,040	11 50	9 50	8 30	12 80	6 90	5 21	4 15	8 12
Taureaux.....	385	325	9 30	8 40	8 20	10 20	5 58	4 61	4 20	6 47
Veaux.....	1,742	1,585	14 80	13 20	14 50	16 40	8 88	7 52	6 32	10 17
Moutons.....	11,585	11,181	19 14	17 40	12 90	20 60	9 50	6 91	5 68	10 45
Porcs.....	3,141	3,141	9 42	8 28	6 42	9 72	6 60	5 80	4 50	6 80

Du Jeudi 5 Mars 1931

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1,012	1,000	11 50	9 80	8 60	12 60	6 90	5 39	4 73	7 56
Vaches.....	505	500	11 50	9 50	8 30	12 80	6 90	5 22	4 56	7 63
Taureaux.....	195	192	9 30	8 40	8 20	10 20	5 11	4 62	4 40	6 12
Veaux.....	1,400	1,378	14 60	13 20	11 30	16 30	8 65	7 80	6 22	9 78
Moutons.....	5,747	5,147	19 10	17 40	13 20	20 70	9 55	7 40	6 50	10 35
Porcs.....	2,356	2,356	9 42	8 28	6 42	9 72	6 60	5 80	4 50	6 80

Association Générale des Producteurs de Viande

Pour les transports d'animaux vivants

Le Ministre des Travaux publics a homologué récemment une proposition des Grands Réseaux datant du printemps dernier. Les nouvelles dispositions sont appliquées à partir du 2 février 1931 et il est bon que les intéressés en soient saisis, c'est-à-dire tous ceux qui transportent du bétail sur le réseau de l'Est en G. V. et en P. V. ou sur les réseaux du P. L. M. et du Midi en P. V.

Désormais, si la demande de matériel remise par l'expéditeur spécifie la fourniture d'un petit wagon et si le wagon livré est de dimension supérieure à 15 mètres carrés, la taxe n'est calculée que sur 15 mètres carrés pourvu que le nombre des animaux chargés ne dépasse pas certaines limites (8 bœufs ou taureaux, 12 vaches, 25 veaux, 35 porcs, 65 moutons, etc.).

En résumé, dorénavant, sur tous les réseaux, il n'y a plus qu'une dimension adoptée pour le « petit wagon » prévu dans la demande de matériel : c'est 15 mètres carrés.

Si la Cie fournit un plus grand wagon, l'expéditeur paie pour 15 mètres carrés. Pour beaucoup, il n'y a rien de changé. Pour quelques-uns, c'est un léger avantage. Mais pour ceux que nous avons désignés plus haut et qui, auparavant, payaient en pareil cas pour 13 ou 14 mètres carrés, c'est un désavantage. Comme dans toute unification, certains sont favorisés, d'autres lésés.

Une autre mesure a été soumise plus récemment à l'homologation du Ministre, aux termes de laquelle :

Si les limites de chargement prévues sont dépassées, le prix du transport des animaux chargés en excédent pourra être calculé au tarif général (à la tête) s'il y a un avantage pour l'expéditeur.

La vente des animaux tuberculeux

On sait que, depuis une dizaine d'années, un projet de loi relatif à la tuberculose bovine évolue dans les milieux gouvernementaux, parlementaires et professionnels avec des fortunes diverses.

Ce projet règle entre autres la question de la vente des animaux tuberculeux en rangeant la tuberculose au nombre des vices rédhibitoires. Mais, comme cette nouvelle législation ne paraît pas encore près d'entrer en vigueur, il nous semble utile de rappeler les droits et de-

voirs actuels des vendeurs et acheteurs en cette matière.

1^{er} Dans les cas d'animaux reconnus tuberculeux dans les abattoirs, les propriétaires ne doivent rembourser les bouchers ou les marchands, que sur la production d'un procès-verbal donnant le signalement exact de l'animal et faisant connaître la quantité de viande saisie et sa valeur.

Si la saisie est totale, le propriétaire doit rembourser le prix de vente. Par contre, il a le droit de reprendre la dépouille de son animal s'il le désire, à condition d'indemniser l'acheteur des frais d'abatage.

Si la saisie est partielle, le propriétaire ne doit rembourser que la valeur de la viande saisie, telle qu'elle est indiquée sur le procès-verbal.

Les agriculteurs doivent veiller avant tout rembourser à ce que le signalement de l'animal inscrit sur le procès-verbal corresponde bien au signalement de l'animal vendu par eux. Si le signalement est différent, ils n'ont pas à rembourser.

2^e Dans les cas d'animaux non abattus et reconnus suspects de tuberculose par suite de réaction à la tuberculine, la reprise des bovins ne doit être faite que sur la production d'un certificat de vétérinaire sur papier timbré, indiquant le signalement exact et précis de l'animal tuberculeux, le procédé de tuberculination employé et le résultat positif de cette épreuve.

Les propriétaires doivent veiller à ce que le signalement donné sur le certificat corresponde bien au signalement de l'animal vendu par eux. Ils doivent, en outre, retirer le certificat avec les animaux.

Les agriculteurs doivent éviter d'être les victimes de commerçants peu scrupuleux qui pourraient spéculer sur les résultats des tuberculinations. Ils doivent, pour cela, consulter leurs vétérinaires des qu'ils sont sollicités par leurs acheteurs.

Chronique des Marchés

La simple lecture des cours de la Villette indique bien la dépression générale qui s'est produite sur toutes les catégories de bétail dans le courant de février.

La principale raison semble être la réduction de la demande, due aux difficultés économiques actuelles. Les restrictions de la consommation s'exercent toujours en pareil cas sur la viande plus que sur les autres produits. La venue du Carême a agi dans le même sens.

Pour le gros bétail, outre ces facteurs, la venue de nombreux bœufs roumains, constituant de 15 à 18 % des arrivages au marché de la Villette a beaucoup contribué à peser sur les cours. A noter à ce sujet les nouvelles dispositions prises, le 24

A propos du Chômage

Le chômage commence à se faire sentir en France ; nous avons actuellement plus de 350.000 chômeurs complets et plus d'un million de chômeurs partiels.

On compte par millions les ouvriers étrangers occupés dans l'industrie française. Parmi leur nombre des centaines de mille devraient travailler dans l'agriculture puisqu'ils n'ont été autorisés à entrer en France qu'à condition de travailler dans l'agriculture.

Or, étant donnée que la main-d'œuvre surabonde dans les centres industriels, ne doit-on pas se demander de plein droit pourquoi on n'envisagerait pas les mesures consistant à rendre à l'agriculture les ouvriers dont elle a besoin et qui ont été importés en vue de rendre service à l'agriculture.

Des mesures de ce genre ne sont-elles pas à considérer comme plus urgentes et plus équitables que d'autres qui n'ont aucun autre effet que de faire un grand trou dans nos budgets de l'Etat et des villes ?

Avant les Plantations

La première condition d'une bonne récolte est de travailler dans un terrain bien préparé, bien ameubli, bien fumé et surtout bien désinfecté. L'hiver est particulièrement propice pour cette dernière opération puisque l'insecticide à la fois se prête tout particulièrement à cette opération.

Si toutefois l'on n'a pu profiter de cette période pour procéder à l'assainissement du terrain, il est encore temps de le faire et le MEPHITOL CRISTALISÉ se prête tout particulièrement à cette opération.

Enterré au pied des arbres, il exterminera les larves de pucerons logées autour des racines et ce sera autant de travail de moins à effectuer sur la végétation au cours de l'été.

Entoué dans le sol en fin de bêche, il détruira complètement les vers blancs, limaces, courtilles, etc. des débris au fur et à mesure qu'elles remonteront à l'air.

Ne pas oublier de traiter au MEPHITOL les terres de champs, etc., qui sont généralement des nids à courtilles et autres insectes nuisibles.

En vente chez les principaux droguistes et marchands grainiers et à la Société PROGIL, 10, Quai de Serin, à Lyon (4^e).

COFFRES-FORTS BAUCHE

21, Place de Bretagne, NANTES

CATALOGUE FRANCO

février, par le Ministre à la suite d'une demande de l'A. G. P. V., et prescrivant que ces animaux ne pourront plus figurer sur le marché et devront entrer directement aux abattoirs. Les entrées de ce bétail aux abattoirs de l'Est détournent également un certain nombre d'acheteurs du marché de Paris, de sorte qu'avant des entrées en général très modérées, on éprouve souvent beaucoup de difficultés à vendre, surtout dans les animaux un peu lourds, car la encore, la boucherie du Nord achète moins, recevant des bœufs morts du Danemark et de Hollande. Donc, moins besoins, grosse concurrence étrangère directe ou détournée, tendance lourde.

En veau, tendance également moins bonne, bien que la baisse ne soit pas considérable.

En moutons, recul général de dix à quinze sous par livre nette dans le courant du mois, même en agneaux. Le marché des animaux est toujours fortement handicapé par la concurrence des Halles.

Enfin la baisse s'est poursuivie sur le porc. Les arrivages intérieurs sont toujours très importants et nos voisins, malgré tout meilleur marché que nous, continuent à nous inonder de leurs excédents.

Maisons de Commerce accordant des Remises à nos Adhérents

sur présentation de leur carte

ALIMENTATION

GAILLARD - BRIAND, Emile Poupard et C^{ie}, successeurs, rue d'Orléans, 13, et Ile-Gloriette, 17, Nantes. Remise 2 % (sauf sucres, sels, cristaux).

AMEUBLEMENT

FOURNIER-GUERIN, 4, place de la Duchesse-Anne, Nantes. Remise 5 %.

NONDIN & FILS, 62, place Sainte-Elisabeth (près de la rue d'Orléans). Remise 3 %.

MAISON MAGOT, 54, rue du Marché, Nantes, neuf et occasion. Remise 5 %.

AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ NANTAISE DES AUTOMOBILES PEUGEOT, 5, quai de l'Ile-Gloriette, Nantes. Remise 5 % aux syndiqués de la Loire-Inférieure sur fournitures directes, autres que voitures et pneumatiques.

GRAND BAZAR DE LA BOURSE, F. Poirier, 50, rue de la Fosse et place de la Bourse, Nantes. Remise 5 %.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE

PAUL DIEDISHEIM, 2, rue Boileau, Nantes. Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie. Remise 10 %.

ANDRÉ FAGOT, 24, rue de la Marine, Nantes. Bijouterie, joaillerie. Remise 10 %.

H. CHAPPELLE, 17, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie. Remise 10 %.

PAVIN-PISSOT, 11, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie. Remise 10 %.

BRODERIES

A. CHAPEAU, 8, rue Mathelin-Rodier, Nantes. Broderies or, argent et soie. Ornaments d'Eglise, Bronzes. Orfèvrerie. Remise 10 %.

CADEAUX

AU PACHA, R. Jacob, 9, 11, 13, passage Pommeraye, Nantes. Articles p^r fumeurs. Remise 10 %. Maroquinerie, cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.

AU LOGIS BRETON, passage Pommeraye (galerie du milieu de l'escalier). Cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.

CHAPELLERIE

CHAPPELLE MERCIER, F. Chesneau, 8^e, place du Pilon, Nantes. Remise 10 %.

TOURNIE, chapelier, 39, rue de Verdun, Nantes. Remise 10 %.

CHAPELLERIE DE LA BOURSE, 28, place de la Bourse, et rue Thurot, Nantes. Remise 5 %.

P. BOULLE, chapelier, 5, rue de la Fosse, Nantes. Remise 10 %.

CHAUSSURES

PERROUIN VICTOR, 6, rue de Feltre, Nantes. Remise 5 %.

J. BRIAND, « Au Chat Botté », 4, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 %.

CHAUSSURES LEGENDRE, 20, rue Contrescarpe, et « A la Renommée », place du Bon-Pasteur. Remise 5 %.

CHAUSSURES ROGER, 2, rue de l'Ecluse, Nantes (au bas des marches du Bon-Pasteur). Remise 5 %.

MAISON CHARLES TESSIER, 5, rue de Feltre, Nantes (en face le marché). Remise 10 %.

CHAUSSURES DRESSOIR, 7, rue Crébillon, Nantes. Remise 5 %.

CHAUSSURES PAUL, 8, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

A. MARTIN, « Cordonnerie Moderne », 23, place du Bon-Pasteur, Nantes. Remise 5 %, même sur les maroquins.

ne 23, place du Bon-Pasteur, Nantes. Remise 5 %, même sur les maroquins.

CHEMISERIE
MAISON LE PÉHIVE, Camboulive, Succ^r, 3, rue d'Orléans, Nantes. Chemiserie, lingerie, bonneterie et blanc. Remise 10 % (sauf sur marques et soldes).

CHIRURGIEN-DENTISTE
Ph. FIEUX, 13, rue Lafayette, Nantes. Remise 5 %.

COURONNES MORTUAIRES
A L'EGLANTINE, 1, rue du Moine, Nantes. Remise 10 %.

CYCLES
L. CHAPIN, Cycles Peugeot, 1, rue Strasbourg, Nantes.

Sur motos, Remise 3 %
Sur vélos, Remise 5 %
Sur accessoires, Remise 10 %.

DOCKS DES CYCLES, AUTOS, MOTOS, 50, rue de la Fosse, Nantes (angle de la rue Jean-Jacques-Rousseau). Remise 5 %.

DROGUERIE
DROGUERIE DU CHATEAU, P. Martigny et C^{ie}, 10, quai du Port-Maillard, Nantes. Remise 3 à 5 % (sauf sur certains produits).

ELECTRICITE
A VIVANT & SES FILS, 6 bis, avenue Carnot, Nantes. Remise 5 %.

PARFUMERIE
SARRADIN, Parfumeur-Savonnier, 7, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 % et timbres Nantais.

PHARMACIE
PHARMACIE LEMAIRE, 19, rue d'Orléans, Nantes. Remise 5 %.

PHARMACIE DE LA PLACE ROYALE, H. Le Bonze, Tarif réduit (accordé aux assurés sociaux).

PORCELAINES
DUMIGRON, 9, rue de la Marine et 34, rue de l'Emery, Nantes. Porcelaines, faïences, cristaux, verreries, etc... Remise 5 %.

QUINCAILLERIE
L. DE ROUSIERS, 2, quai des Tanneurs, 1, place du Cirque, Nantes. Remise 5 %.

TISSUS
GEORGES GANUCHAUD & FILS, 13, 15, 17 et 19, rue de la Paix, Succursale, 5, rue Crébillon, Nantes. Remise 5 %.

AU PONT DE LA POISSONNERIE, A. Arronet, 1 et 3, quai Duguay-Trouin, 2, rue Bon-Secours, Tissus, Nouveauté et Confection. Remise 5 %.

AU PONT DE TOUSSAINT, Allopeau, 1, rue Petite-Besée, Nantes. Tissus-Confection. Remise 10 %.

VETEMENTS
GRANDS MAGASINS DU PONT-NEUF, 20, rue d'Orléans, Nantes. Vêtements confectionnés et sur mesure pour hommes et enfants. Remise 5 %.

AU SANS PAREIL, 10 rue du Calvaire, Nantes. Remise 5 % (sauf réclames et spécialités).

Le lapin CASTOREX est le lapin d'élevage ELEVAGE DE BEL-AIR, Nantes

AGRICULTEURS !

Pour tous vos achats, accordez la préférence aux Maisons qui font de la Publicité dans votre Bulletin, car elles aident votre journal à se développer et à s'améliorer.

Le lapin CASTOREX est le lapin d'élevage ELEVAGE DE BEL-AIR, Nantes



Des légumes, des fleurs des fruits merveilleux !

Vous obtiendrez dans toutes vos cultures maraîchères, florales ou fruitières, des primeurs, des produits abondants et de haute qualité,

en employant le **superphosphate** l'engrais phosphaté par excellence superphosphate = abondance et qualité

La Vie Syndicale

Pont-Rousseau

Dimanche 8 Mars, à 9 h. 30 du matin, salle du Patronage, 78, rue Sadi-Carnot, à Pont-Rousseau, Assemblée générale des membres de la Section.

Lecture des comptes. Situation de la Section. Causerie par M. R. Faivre et par M. Beauquin sur la culture des haricots verts.

Séance Cinématographique instructive sur la culture et les conserves de petits pois. Tous les cultivateurs et maraîchers sont invités.

St-Etienne-de-Montluc

Dimanche 8 Mars, à 9 heures du matin, Hôtel du Cheval Blanc, conférence sur l'électrification rurale. Tous les agriculteurs sont invités.

Mauves-Le Cellier

Dimanche 8 Mars, à 3 heures de l'après-midi, Salle du café Deshaies, A LA MAISON-BLANCHE, réunion syndicale et conférence agricole par MM. Faivre et de Dreuzay, directeur du Bureau d'Etudes sur les Engrais, de Nantes.

Tous les agriculteurs de la région sont cordialement invités.

La Bénate

Le Mardi 10 Mars, à 7 h. 30 du soir, Salle du Patronage, Conférence agricole par MM. Faivre et de Dreuzay et Séance Cinématographique instructive et gratuite. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Dimanche 15 Mars, à 9 heures du matin, Salle des Eaux, à Saint-Philbert, Assemblée générale annuelle de la CONFEDERATION DES VIGNERONS DU CENTRE ET DE L'OUEST, avec le concours de MM. de Camiran, président du groupe de Loire-Inférieure, et Paul Garnier, secrétaire général de la C. G. V. C. O. M. Linyer, sénateur et membre de la Commission Interministérielle de la Viticulture, présidera la séance.

A midi, banquet par souscription Hôtel de la Croix Blanche. Prière de se faire inscrire dès à présent, au Syndicat, 2, rue Scribe, à Nantes.

Société Mutuelle Agricole

Les sociétaires n'ayant pas versé leurs dernières cotisations afférentes au risque Maladie, pour les Assurances Sociales, sont priés de bien vouloir le faire, sans retard, au compte chèque postal de notre Société Mutuelle Agricole, Nantes. N° 235-34. Ne pas oublier d'indiquer au verso les noms des salariés pour lesquels sont effectués ces versements.

Pour nous écrire, nos sociétaires peuvent bénéficier de la franchise postale en mentionnant « Assurances Sociales » sur leurs lettres.

Caisse Régionale de Crédit Agricole

Les bureaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel de la Loire-Inférieure seront transférés, à partir du Samedi 7 courant, dans son immeuble, 12, rue Beau-Soleil (près de la rue de Strasbourg).

Ils seront fermés la veille, pour cause de déménagement.

VOTRE VOISIN N'EST PEUT-ÊTRE PAS SYNDIQUE. QU'ATTENDEZ-VOUS POUR LE FAIRE INSCRIRE ?

Offres et Demandes

Ecrio ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents. 5 francs par annonce paraissant 2 fois.

TOUTE OFFRE ET DEMANDE non accompagnée de son montant NE SERA PAS INSÉRÉE.

OFFRES

147. — A vendre, plants de vignes greffés, sélectionnés, des meilleures variétés du pays. S'adresser à M. Armand Emériaud, viticulteur, au Pallet.

192. — A vendre beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil ». Plants sélectionnés extras. S'adresser à M. Robert-Morice, à Sainte-Luce-sur-Loire.

12. — A vendre plants de vignes Baco 22 A. racinés. Disponibles, sélection et authenticité rigoureusement garanties. Prix les plus bas. S'adresser à M. Prosper Paquereau, La Poulrière, Mouzillon, par Le Pallet.

36. — A vendre près ville, maison d'habitation, 2 pièces, avec 2000 m² de terrain entouré de murs, nombreux arbres fruitiers et 1 hectare y attenante. Eau à discrétion. Ferait une superbe terre maraîchère ou propriété d'élevage.

38. — Vente, échange, affermage de propriétés de toutes superficies. S'adresser à M. R. Fleury, expert-géomètre à Villotrais, commune de Bussierolle (Dordogne).

39. — A vendre à Nantes, fumier d'étable. S'adresser à M. Charon-Jamin, 36, quai Malakoff, Nantes.

40. — A vendre, racinés et boutures Seibel 4086, sélection garantie. Prix intéressant sur demande. S'adresser à M. Gautret, au Val de Morière, Thouais.

42. — A vendre, oeufs de canes à couvrir, race Rouen pure, 10 francs la douzaine. S'adresser à l'Elevage du Grand-Plessis, S^{te}-Luc-sur-Loire.

43. — A vendre, jeune vache pleine, Race Normande pure, inscrite au Herd-Book Normand sous le n° 24.630. S'adresser à M. Louis Fairand, éleveur à Cordemais.

44. — A vendre, chienne 9 mois, issue de mère espagnole française et de père épagneul breton, blanche et

foie, queue courte, très soumise au commandement, rapporte ; bonne disposition pour la chasse.

45. — A vendre épave breton 3 ans très bon, commencement de dressage. Rapport parfait. S'adresser à M. Marot, au Pellerin (L.-I.).

46. — A louer pour Toussaint 1931, à prix d'argent, 2 fermes de 13 hectares chacune (Terre, Prés, Vignes).

47. — A affermer pour le 1er novembre 1931, communes de Gorges et Mouzillon, une bordure d'environ 4 hect. 1/2, terres et prés et 2 hectares de vignes. Avantage sérieux : les fourrages du fermier sortent restant à la bordure pour le preneur. S'adresser à M. Papin, expert, Vallet.

48. — A vendre plants de vignes (bouteurs et racinés) Seibel n° 4986, 5409, 4643, 5155, 5163, 893, 830, Baco 1, Boiziau, Phénomène, Tanck, Sadr, à M. Pierre Brethé, à La Planche.

49. — A vendre, un lot de plants, boutures et racinés, Seibel des meilleurs numéros, Bertille-Seyve 450, etc... Authentiquement garantis.

S'adresser à M. Marcel Rondeau, Viticulteur à Vertou.

50. — A vendre, en très bon état, carrosse avec harnais, pour âne ou poney.

51. — A vendre, à l'égout neuf, 1 broyeur d'ajonc et un aggrappoir.

52. — A vendre, quelques centaines de mètres 3309 et racinés 1202 à 25 francs le cent.

53. — A vendre, cause décès, un pressoir bon état dont le moteur transportable et la cuve en ciment sont à l'état de neuf. 3.400 francs.

54. — A vendre, au sevrage, porcelets Yorkshire purs ou croisés. S'adresser à M. Maussion, à Colthais, l'Avesse.

55. — A vendre, environ 3500 kilos bon foin, récolte 1930.

56. — A vendre, 1/2 muids, tonnettes-barriques, petites futaillies, tous genres. S'adresser à M. Charon-Jannin, 36, quai Malakoff, Nantes.

57. — A vendre, matériel de batage comprenant batteuse Breloux, type A, 5, roulement à billes, monte-paille Hervouet et Ponvert. Cinq années de marche, en parfait état.

58. — A louer pour la saison ou à l'année, belle propriété meublée de 6 kilomètres de Savenay et de Cordemais. Parc, dépendances, pêche. Prix modéré. S'adresser à M. Thibaut, notaire à Savenay.

59. — A vendre, plants de vigne greffés gros plant, gros lot de Saint-Mars, racinés de producteurs directs des meilleurs plants régionaux. Prix intéressants sur demande. S'adresser à M. F. Chesneau, horticulteur, La Bernerie.

DEMANDES

19. — On demande célibataire cultivateur vigneron.

22. — On demande pour Montoir-de-Bretagne, un aide-jardinier primeuriste, travail toute l'année. Bons appointements, nourri, couché, blanchi.

23. — On demande ménage cultivateur, le mari sachant conduire chevaux, la femme à la basse-cour.

24. — On demande à acheter 10 tonnes rutabagas.

25. — On demande pour propriété environs Clisson, ménage, homme potager, petite culture, femme basse-cour.

26. — On demande jeune homme pour s'occuper d'un jardin et susceptible d'apprendre à conduire auto.

27. — Jeune ménage demande place, le mari jardinage, conduirait auto, la femme service intérieur ou cuisine.

28. — Veuve, 2 enfants 2 et 5 ans, demande place à la campagne pour s'occuper d'une basse-cour (vaches et volailles), ferait la cuisine au besoin.



PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos, minimum.

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon n° 1 en disponible. 128 »
(rare et difficile à trouver)

Issues de riz. 90 »
Remouillage de fèves. 78 »
Mais pour volailles. 91 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou Chantenay. 115 »

« LE TITAN » 115 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulés condensés. 116 »
Grande Pondeuse. 121 »
Farine de viande. 176 »
Farine d'os alimentaires. 88 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses. 130 »
Proviennent « LAPOX » pour Lapins. 115 »
Farine de Poisson supérieure 200 »
— Viande extra. 190 »
Coquilles huîtres. 50 »
Sur wagon départ Nantes.

Tourteaux en farine et divers

Arachide et Coprah (au cours) 80 »
Farine de maïs. 120 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Proviendine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasses. 86 »
Son mélassé Say, 50 % mélasses. 103 »
Paille mélassée Say, 50 % mélasses. 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasses. 95 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES BOEUFs ET VACHES
« Optima » :
p' vaches laitières (en cub.) 120 »
p' engraissement d. boeufs 129 »
p' veaux (le sac de 5 k.). 15 50

ALIMENTATION DES PORCS
« Optima » :
p' engraissement des porcs 109 »
pour porcellets et truies... 172 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION GENERALE
Proviennent « Sucraff » N° 1... 75 »
« Sucraff » N° 2... 72 »

Mais pour Volailles

Nous avons pu nous assurer une nouvelle quantité de maïs pour volailles, dans les mêmes conditions que le marché précédent, soit 91 fr. les 100 kilos sur wagon ou pris à Nantes, et invitons nos adhérents à nous transmettre leurs ordres au plus tôt, le prix étant très intéressant.

COOPERATIVE

Huiles de Table

Extra « Calvé », par 15 litres, 7 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.

Extra « La Délicate », 10 lit, 70 fr. franco ; 5 lit, 36 fr. franco.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur. 325 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or » en barres. 325 »
en morceaux de 500 grammes. 328 »
Les 100 k. départ Nantes.

Essence Tourisme

Par cylindre, 180 fr. les 100 litres. Par tonnelet de 50 litres, 185 fr. les 100 litres.

Par caisse de 50 litres, en 10 bidons de 5 litres, 9 fr. 25 le bidon, soit 92 fr. 50 la caisse.

Ces prix s'entendent net.

LE CULTIVATEUR ISOLE EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPERATIVE a payé les blés entre :

170 et 176 suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour :

Nantes, le 4 mars.

Blé moralement sans ail. 168 à 169
Sans ail. 171 à 172
Farine 250 à 252
Avoines grises ou noires. 88
Avoines bigarrées. 76
Sarrasin (Bretagne). 88
Sarrasin (Loire-Inférieure). 80
Orge indigène. 77
Son. 85
Seigle. 83
Maïs Indo-Chinois. 85

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

MAIS DE SEMENCE
Nous cotons :
Bessarabie-Bulgare. 85 par 5.000 kil.
95 par 1.000 kil.
100 par 100 kil.
(Livraison courant avril).

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 100 kilos :

Paille de blé bottée. 225 à 230
Paille de blé pressée. 215 à 220
Paille d'avoine pressée. 205 à 210
Paille d'orge bottée. 195 à 200

Cours des Vins

Paille de blé bottée. 225 à 230
Paille de blé pressée. 215 à 220
Paille d'avoine pressée. 205 à 210
Paille d'orge pressée. 205 à 210

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CAFE

chez Emile BOULLERY

J.-B. TOULON, Succ^r
Quai Brancas (près la Poste) - NANTES
Téléphone 133.91

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 27 février

On cote le demi-kilo :
VEAUX. 380, 1re qual., 7,75 à 8,75 ; 2e qual., 6,75 à 7,75 ; 3e qual., 5,75 à 6,75.
BOEUFs : 6. — Devant : 1re qual., 4,50 à 4,75 ; 2e qual., 3,50 à 4 fr. ; 3e qual., 2,50 à 3 fr. — Derrière : 1re qual., 5,25 à 6 fr. ; 2e qual., 4,25 à 5 fr. ; 3e qual., 2,75 à 4 fr. — MOUTONS : 190. — 1re qual., 9 à 10 fr. ; 2e qual., 8 à 9 fr. ; 3e qual., 7 à 8 fr.

PRIX DU KILO SUR PIED

BOEUFs. — Plus bas, 2,50 ; plus haut, 6 fr. ; prix moyen, 4,25.
VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 5,75 ; plus haut, 8,75 ; prix moyen, 7,25.
MOUTONS. — Plus bas, 9 fr. ; plus haut, 10 fr. ; prix moyen, 9 fr.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 4 mars

Artichauts, les 12, 12 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, le kilo, 0,50. — Céleri rave, la botte, 10 fr. — Celeri blanc, la botte, 10 fr. — Choux, les 12, 12 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2,50. — Choux Bruxelles, le kilo, 3,50. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 2,50. — Endives, le kilo, 3 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 3 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Mâche, le kilo, 3 fr. — Navets, la botte, 1,50. — Oignons, le kilo, 1 fr. — Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Potereaux, la botte, 5 fr.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 8 Mars. — Héric, La Plaine, Rouans.

Lundi 9. — Erbray, Pannecé, Saint-Lumine-de-Coutais, Touvois, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 10. — Boussay, Derval, Le Loroux-Bottereau, Paimbeuf, Pucelle, Sautron, Montoir-de-Bretagne, Pailh.

Mercredi 11. — Blain, Escoublac, Savenay, Saint-Philbert-de-Gid-Lieu, Châteaubriant.

Jendredi 12. — Aigrefeuille, Notre-Dame-des-Landes, La Chapelle-Henlin, Ancenis, Cordemais.

Vendredi 13. — Chauvé, Sainte-Pazanne, Les Touches, Clisson, Pailh, Saint-Nazaire.

Samedi 14. — Guéméné, Guenrouet, Saffré, Treffieux.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Boeuf. — Le demi-kilo : 1re caté., 7 à 13 fr. ; 2e caté., 3,50 à 4,25 ; 3e caté., 2 à 3 fr. — Veau. — Le demi-kilo : 1re caté., 6,50 à 10 fr. ; 2e caté., 6,50 à 8 fr. ; 3e caté., 3,50 à 6 fr. — Mouton. — Le demi-kilo : 1re caté., 9 à 10 fr. ; 2e caté., 7 à 9 fr. ; 3e caté., 5 à 6 fr. — Porc. — Le demi-kilo : 7 à 8,50. — Lapin. — Le demi-kilo : 10 à 11,50. — Poulets. — Le demi-kilo : 7,25 à 7,50. — Canards. — Le demi-kilo : 9 à 11 fr.

ANGENIS

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 25 fr. ; canards, la couple, 10 à 15 fr. ; veaux, le kilo, 4,50 à 5,50 ; porcs, le kilo, 4,50 à 5,50 ; moutons, le kilo, 10 à 15 fr. ; poules, le kilo, 10 à 15 fr.

CANDE

Froment, 168-170 fr. ; orge, 90-95 fr. ; sarrasin, 85-90 fr. ; avoine, 85-90 fr. ; seigle, 85-90 fr. ; pommes de terre, 80-85 fr. ; paille, les 100 kilos, 250-280 fr. ; foin, 280-300 fr. ; beurre, le demi-kilo, 10 à 11 fr. ; œufs, la douzaine, 6 fr. ; poulets, 30-38 fr. la paire ; canards, 25 à 32 fr. ; lapin, la pièce, 12 à 18 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 11 fr. ; moutons, 150 à 160 fr. ; porcs gras, amenés 35, vendus 35, le kilo, 5,25 ; porcs maigres, amenés 90, vendus 90, de 300 à 310 fr. ; porcs, porcelains, amenés 280, vendus 280, de 60 à 100 fr. ; porc, le kilo, 5,50.

CHATEAUBRIANT

Blé, 168 fr. ; seigle, 80 fr. ; sarrasin, 80 fr. ; avoine, 90 fr. ; son, 80 fr. ; paille, les 100 kilos, 140 fr. ; foin, 125 à 135 fr. ; canards, 250 à 270 fr. la barrique.

BOURNEUF-EN-RETZ

Blé, 150 à 155 fr. ; avoine, 140 à 150 fr. ; orge, 135 à 138 fr. ; foin, les 100 kilos, 100 à 110 fr. ; paille, 140 à 150 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

MACHÉCOUL

Farine, 245 fr. ; froment rouge, 170 fr. ; avoine, 97 à 100 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; son, 75 à 80 fr. ; foin, les 100 kilos, 120 à 130 fr. ; paille, 110 à 120 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

SAINT-PAZANNE

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

BOURNEUF-EN-RETZ

Blé, 150 à 155 fr. ; avoine, 140 à 150 fr. ; orge, 135 à 138 fr. ; foin, les 100 kilos, 100 à 110 fr. ; paille, 140 à 150 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

MACHÉCOUL

Farine, 245 fr. ; froment rouge, 170 fr. ; avoine, 97 à 100 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; son, 75 à 80 fr. ; foin, les 100 kilos, 120 à 130 fr. ; paille, 110 à 120 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

BOURNEUF-EN-RETZ

Blé, 150 à 155 fr. ; avoine, 140 à 150 fr. ; orge, 135 à 138 fr. ; foin, les 100 kilos, 100 à 110 fr. ; paille, 140 à 150 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

MACHÉCOUL

Farine, 245 fr. ; froment rouge, 170 fr. ; avoine, 97 à 100 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; son, 75 à 80 fr. ; foin, les 100 kilos, 120 à 130 fr. ; paille, 110 à 120 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

BOURNEUF-EN-RETZ

Blé, 150 à 155 fr. ; avoine, 140 à 150 fr. ; orge, 135 à 138 fr. ; foin, les 100 kilos, 100 à 110 fr. ; paille, 140 à 150 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

MACHÉCOUL

Farine, 245 fr. ; froment rouge, 170 fr. ; avoine, 97 à 100 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; son, 75 à 80 fr. ; foin, les 100 kilos, 120 à 130 fr. ; paille, 110 à 120 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

BOURNEUF-EN-RETZ

Blé, 150 à 155 fr. ; avoine, 140 à 150 fr. ; orge, 135 à 138 fr. ; foin, les 100 kilos, 100 à 110 fr. ; paille, 140 à 150 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

MACHÉCOUL

Farine, 245 fr. ; froment rouge, 170 fr. ; avoine, 97 à 100 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; son, 75 à 80 fr. ; foin, les 100 kilos, 120 à 130 fr. ; paille, 110 à 120 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

BOURNEUF-EN-RETZ

Blé, 150 à 155 fr. ; avoine, 140 à 150 fr. ; orge, 135 à 138 fr. ; foin, les 100 kilos, 100 à 110 fr. ; paille, 140 à 150 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

MACHÉCOUL

Farine, 245 fr. ; froment rouge, 170 fr. ; avoine, 97 à 100 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; son, 75 à 80 fr. ; foin, les 100 kilos, 120 à 130 fr. ; paille, 110 à 120 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

BOURNEUF-EN-RETZ

Blé, 150 à 155 fr. ; avoine, 140 à 150 fr. ; orge, 135 à 138 fr. ; foin, les 100 kilos, 100 à 110 fr. ; paille, 140 à 150 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

MACHÉCOUL

Farine, 245 fr. ; froment rouge, 170 fr. ; avoine, 97 à 100 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; son, 75 à 80 fr. ; foin, les 100 kilos, 120 à 130 fr. ; paille, 110 à 120 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

BOURNEUF-EN-RETZ

Blé, 150 à 155 fr. ; avoine, 140 à 150 fr. ; orge, 135 à 138 fr. ; foin, les 100 kilos, 100 à 110 fr. ; paille, 140 à 150 fr. ; poulets, la couple, gros 45 à 50 fr., moyens 40 à 45 fr., petits 35 à 40 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 28 fr. ; œufs, 6 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 10,50.

MACHÉCOUL

Farine, 245 fr. ; froment rouge, 170 fr. ; avoine, 97 à 100 fr. ; blé noir, 100 à 105 fr. ; son, 75 à 80 fr. ; foin, les 100 kilos, 120 à 130 fr. ; paille, 110